

COMMUNE DE RIOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

*

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

32

Nombre de votants :

32

Date de convocation :

29 juin 2021

Date d'affichage :

9 juillet 2021

L'AN deux mille vingt et un, le **5 juillet** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 29 juin, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 00, à la Salle Dumoulin, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

Mme ACKNIN, M. BAGES, Mme BERTHELEMY (à partir de la question n° 2), MM. BOISSET, BOUCHET, BRAULT, CHASSAING, DESMARETS, DUTRIAUX, Mme FEUERSTEIN, M. GRENET, Mme GRENET (à partir de la question n° 2), M. LARRAUFIE, Mmes LAURENT, LYON (à partir de la question n° 2), MACHANEK, NIORT, MM. PAILLONCY, Mme PIRES-BEAUNE (jusqu'à la question n° 15), MM. RAYNAUD, RESSOUCHE, Mme ROUSSEL, M. SEMANA, Mmes STORKSEN, TOVAR, VAUGIEN, VEYLAND, M. VERMOREL.

ABSENTS :

M. Rémy BALLET, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Mickaël SEMANA

Mme Hélène BERTHELEMY, Conseillère Municipale
absente à la question n° 1

M. Jean-Michel DE ROCQUIGNY, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Anne VEYLAND

Mme Michèle GRENET, Maire-Adjoint
absente à la question n° 1

Mme Françoise LAFOND, Conseillère Municipale Déléguée
a donné pouvoir à Pierre DESMARETS

Mme Véronique LYON, Conseillère Municipale
absente à la question n° 1

Mme Virginie MOURNIAC-GILORMINI, Conseillère Municipale Déléguée
a donné pouvoir à Pierre PECOUL

Mme Christine PIRES-BEAUNE, Conseillère Municipale
absente à partir de la question n° 16

< > < > < > < >

Secrétaire de Séance : Pierrick VERMOREL

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 JUILLET 2021**

QUESTION N° 28

OBJET : Réfection d'un terrain de sport naturel et création d'un terrain synthétique au parc sportif du Cerey : déclaration sans suite pour un motif d'intérêt général

RAPPORTEUR : Evelyne VAUGIEN

Les travaux envisagés au niveau des terrains de sport au parc sportif du Cerey étaient les suivants :

- Travaux préparatoires, déposes et démolitions d'ouvrages préalables
- Réalisation des terrassements généraux et ouvrages de génie civil
- Réalisation d'un terrain de sport naturel et d'un terrain synthétique y compris réseaux et ouvrages annexes associés
- Fourniture et la pose de tous les équipements des terrains
- Réalisation de l'éclairage de 2 terrains de football

Dans ce cadre, une procédure adaptée a été lancée en avril 2021. Au terme de cette dernière, la Commission des Marchés à Procédure Adaptée qui s'est réunie le 25 mai, a proposé une attribution de marchés.

Compte-tenu du nombre très restreint de réponses et des montants élevés des offres constatés à l'ouverture des plis, la décision a été suspendue lors du précédent conseil municipal.

Afin de limiter le coût des travaux, il est décidé une redéfinition des besoins et dans ce cadre il est proposé de déclarer la procédure sans suite.

Le Conseil Municipal est invité à :

- déclarer sans suite la présente procédure.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 5 juillet 2021

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL